



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : M. Claude COUTON pouvoir à M. Frédéric BUONO, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2023/07/17 - OBJET : OBJET : Convention relative à la maîtrise d'ouvrage et au financement des travaux d'éclairage et de la signalisation lumineuse tricolore pour la requalification de la RD 7**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2422-12,

Vu la convention proposée par le Département des Yvelines relative à la maîtrise d'ouvrage et au financement des travaux d'éclairage et de la signalisation lumineuse tricolore pour la requalification de la RD 7 (rue du Docteur Vaillant) entre la RD 10 et la ferme de Gally,

Considérant que les travaux de requalification de la RD7 impliquent le renouvellement du matériel et des réseaux d'éclairage public, le déplacement des équipements de signalisation tricolore ainsi que la création d'un carrefour à feux,

Considérant que les réseaux et le matériel d'éclairage public sur le tronçon des travaux appartiennent à la Ville, qu'il en est de même pour la signalisation lumineuse tricolore, et que seule la programmation des feux tricolores est assurée par l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines – Hauts-de-Seine (l'EPI 78-92),

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20230705-2023-07-17-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Considérant que le programme de requalification de la RD7 relève à la fois de la compétence de la commune de Saint-Cyr-l'École et du Département des Yvelines,

Considérant qu'il est donc nécessaire d'établir une convention entre les parties qui définit les modalités de réalisation et de financement des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve à l'unanimité la convention relative à la maîtrise d'ouvrage et au financement des travaux d'éclairage et de la signalisation lumineuse tricolore pour la requalification de la RD7 à conclure entre la commune et le Département des Yvelines

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer ladite convention, et tous les documents s'y rapportant.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 11 JUIL. 2023  
et par publication en ligne le : 11 JUIL. 2023

Saint-Cyr-l'École,  
le : 11 JUIL. 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20230705-2023-07-17-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023